

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/29/2020021132/justel>

Dossier numéro : 2020-05-29/17

Titre

29 MAI 2020. - Arrêté ministériel relatif à la formation et au certificat de FiST-API Antenne, de FiST-API Debriefeur et de FiST-API Supervisor pour les membres des services publics de secours

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 09-06-2020 page : 41730

Entrée en vigueur : 19-06-2020

Table des matières

[CHAPITRE Ier.](#) - Des dispositions générales

Art. 1-2

[CHAPITRE II.](#) - Du certificat de FiST-API Antenne

[Section 1re.](#) - De la durée et des objectifs pédagogiques de la formation destinée à l'obtention du certificat de FiST-API Antenne

Art. 3-4

[Section 2.](#) - Des conditions d'admission à la formation destinée à l'obtention du certificat de FiST-API Antenne

Art. 5-6

[CHAPITRE III.](#) - Du certificat de FiST-API Debriefeur

[Section 1re.](#) - De la durée et des objectifs pédagogiques de la formation destinée à l'obtention du certificat de FiST-API Debriefeur

Art. 7-8

[Section 2.](#) - Des conditions d'admission à la formation destinée à l'obtention du certificat de FiST-API Debriefeur

Art. 9-10

[CHAPITRE IV.](#) - Du certificat de FiST-API Supervisor

[Section 1re.](#) - De la durée et des objectifs pédagogiques de la formation destinée à l'obtention du certificat de FiST-API Supervisor

Art. 11-12

[Section 2.](#) - Des conditions d'admission à la formation destinée à l'obtention du certificat de FiST-API Supervisor

Art. 13-14

[CHAPITRE V.](#) - De l'organisation des examens pour les formations de FiST-API Antenne, de FiST-API Debriefeur et de FiST-API Supervisor

Art. 15

[CHAPITRE VI.](#) - De la durée de validité des certificats de FiST-API Antenne, de FiST-API Debriefeur et de FiST-API Supervisor

Art. 16-18

[CHAPITRE VII.](#) - Des dispositions transitoires

Art. 19-20

Texte

[CHAPITRE Ier.](#) - Des dispositions générales

Article [1er](#). Une formation est créée pour les membres des services publics de secours. Elle se compose de trois niveaux :

- 1° un certificat de FiST-API Antenne ;
- 2° un certificat de FiST-API Debriefeur ;
- 3° un certificat de FiST-API Supervisor.

[Art. 2.](#) La formation et les examens de la formation de FiST-API Antenne, de FiST-API Debriefeur et de FiST-API Supervisor sont organisés par les centres de formation, visés à l'article 175/1 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ou par le Centre de connaissances, visé à l'article 175 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.

[CHAPITRE II.](#) - Du certificat de FiST-API Antenne

[Section 1re.](#) - De la durée et des objectifs pédagogiques de la formation destinée à l'obtention du certificat de FiST-API Antenne

[Art. 3.](#) La formation de FiST-API Antenne comprend un module de seize heures de cours, réparties comme suit :

- 1° huit heures de théorie ;
- 2° huit heures de pratique froide.

[Art. 4.](#) § 1er. Les objectifs pédagogiques de la partie théorique du module de FiST-API Antenne se composent notamment des points suivants :

1° être capable de classer, à l'occasion d'une intervention de grande ampleur, les différentes sortes de victimes en victimes primaires, secondaires et tertiaires, ce en fonction de l'impact (potentiellement traumatisant, déprimant ou épuisant) subi ;

2° être capable de citer les différents moments des interventions choquantes et de définir, quant au fond, les différentes formes d'accueil. A cet égard être capable, en se référant aux techniques apprises en matière d'accueil psychologique urgent (defusing) et d'accueil différé (débriefing psychologique), de commenter chaque type d'intervention et d'en pondérer l'opportunité par catégorie déterminée de victimes ;

3° être capable de citer et d'expliquer de manière chronologique les différentes formes d'accueil ;

4° être capable de nommer les différences entre des interventions dépressogènes (extrêmement tristes), traumatogènes (mettant la vie en danger, dangereuses) et exhaustogènes (épuisantes, de longue durée) et d'expliquer l'influence de ces différences quant au niveau de l'accueil à proposer ;

5° être capable de reconnaître, de manière chronologique les différents stades d'une situation de danger de mort et de faire le lien avec des phénomènes dissociatifs particuliers (perte de contact avec la réalité, dépersonnalisation, expérience du tunnel, travailler en pilotage automatique, black-out, etc.) qui peuvent surgir pendant et juste après une intervention traumatogène ;

6° connaître les différentes techniques de base des entretiens d'accueil urgents, de la ventilation émotionnelle, de la stabilisation psychologique et de la récupération physique sur la base de 5 questions ;

7° être capable de percevoir des signaux donnés par des collègues et/ou de reconnaître les caractéristiques des interventions pour lesquelles il faut faire appel à un appui post-intervention et être capable d'énumérer les différentes étapes de la prise de contact avec la FiST-API et/ou la planification d'une intervention d'appui.

§ 2. Les objectifs pédagogiques de la partie pratique du module de FiST-API Antenne comportent notamment le point suivant :

être en mesure d'appliquer les techniques d'accueil urgent, apprises sur la base d'interventions réelles, à un cas concret.

[Section 2.](#) - Des conditions d'admission à la formation destinée à l'obtention du certificat de FiST-API Antenne